vinetur

Le ministère britannique des Finances rejette une baisse de TVA dans l’hôtellerie-restauration, dont le coût dépasserait 11 milliards de livres par an

Les ministres estiment qu’une baisse de TVA de 20 % à 10 % pèserait sur les finances publiques, malgré les appels transpartisans à soutenir le secteur

samedi 14 novembre 2026



Le ministère britannique des Finances a rejeté les appels à une baisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les entreprises de l'hôtellerie-restauration, estimant que son coût pour les finances publiques serait trop élevé, alors même que des parlementaires de plusieurs partis réclamaient un soutien pour les pubs, les restaurants et les hôtels.

Lors d'un débat jeudi 12 novembre à Westminster Hall, James Murray, secrétaire aux Finances, a déclaré que le gouvernement reconnaissait qu'un taux de TVA réduit aiderait les professionnels. Il a toutefois ajouté que toute modification devait être évaluée au regard de son coût et des pressions plus générales exercées sur le budget.

James Murray a indiqué aux parlementaires que, selon les estimations de HM Revenue & Customs, une baisse de la TVA sur l'hébergement et les services de restauration, boissons comprises, de 20 % à 10 % coûterait environ 11 milliards de livres par an. Un taux de 15 % représenterait un coût annuel d'environ 5 milliards de livres, et un taux de 12,5 %, d'environ 8 milliards, a-t-il précisé.

Il a déclaré que le gouvernement reconnaissait que les entreprises de l'hôtellerie-restauration concernées bénéficieraient d'un taux réduit. Il a toutefois fait valoir que les retombées économiques plus larges d'une telle mesure ne compenseraient qu'en partie la perte de recettes fiscales, laissant à l'État un coût net élevé.

Le débat a témoigné de la pression croissante exercée par des parlementaires qui estiment que de nombreuses entreprises de l'hôtellerie-restauration peinent à faire face à des coûts d'exploitation élevés et à des conditions de concurrence inégales. Tonia Antoniazzi, députée travailliste qui préside la commission des Affaires d'Irlande du Nord et le groupe parlementaire multipartite sur la bière, a appelé à mettre en place un projet pilote de quatre ans en Irlande du Nord. Il ramènerait la TVA à 10 % sur les denrées alimentaires, hors alcool, ainsi que sur l'hébergement.

Tonia Antoniazzi a estimé que l'écart entre les taux de TVA appliqués au Royaume-Uni et en République d'Irlande pénalisait les entreprises situées près de la frontière. Sa proposition, conçue comme une mesure ciblée plutôt qu'une baisse à l'échelle nationale, vise à déterminer si un taux réduit pourrait renforcer la compétitivité dans une région où les professionnels sont directement comparés à leurs concurrents de l'autre côté de la frontière irlandaise.

D'autres parlementaires ont profité du débat pour défendre un soutien plus ciblé aux petits établissements qu'aux grandes chaînes. Le député travailliste Brian Leishman a déclaré que les pubs indépendants avaient du mal à rivaliser avec les grands opérateurs, qui disposent d'un meilleur pouvoir d'achat et d'une plus grande capacité à absorber la hausse des coûts. Le député travailliste Dr Simon Opher a également plaidé pour des aides mieux ciblées en faveur des petites entreprises de l'hôtellerie-restauration, estimant qu'une baisse générale de la TVA pourrait profiter de manière disproportionnée aux grandes chaînes.

James Murray n'a pris aucun nouvel engagement concernant la TVA, mais a évoqué d'autres mesures que le gouvernement affirme avoir prévues pour soutenir le secteur. Il a indiqué que les pubs d'Angleterre bénéficieraient d'une réduction de 20 % de leur impôt local sur les locaux professionnels à partir d'avril 2027. Il a également cité le gel en valeur réelle, pendant deux ans, de cet impôt pour les commerces, les

établissements de l’hôtellerie-restauration et les lieux de loisirs en Angleterre, ainsi que la modification des seuils ouvrant droit à l’allègement fiscal pour les petites entreprises.

Selon les estimations du gouvernement, la modification de ces seuils exonérera environ 70 000 entreprises supplémentaires du commerce de détail, de l’hôtellerie-restauration et des loisirs du paiement de cet impôt. James Murray a présenté ces mesures comme un moyen plus abordable de soutenir les professionnels qu’une baisse générale de la TVA.

Pour le secteur des boissons, cette décision signifie que les pubs, bars et restaurants continueront de supporter la fiscalité actuelle sur une grande partie de leurs ventes de produits alimentaires et de leurs activités autres que l’hébergement, tandis que l’alcool restera exclu du projet pilote proposé pour l’Irlande du Nord. Les marges des établissements qui dépendent fortement des ventes de bière, de vin et de spiritueux pourraient ainsi rester sous pression, ce qui pourrait limiter la marge de manœuvre de certains opérateurs pour baisser leurs prix ou investir dans leur développement.

Le débat s’est achevé sans que le ministère des Finances s’engage davantage à réexaminer le taux de TVA applicable à l’hôtellerie-restauration.